CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E65027** **VALABLE JUSQU'AU** **03/12/2024**

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/03/1965

Forme juridique : SARL

Capital : 10 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC RENNES 417 761 830 R.C.S

Siret : 417 761 830 00039

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 00 334

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 111767420

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 111767420

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2023

Raison sociale : GERMAIN CEDRIC SARL

22 BD MICHEL COINTAT
35300 FOUGERES

Téléphone : 02 99 94 44 20 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
GERMAIN CÉDRIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet : www.restauration-parquet.fr

E-mail : germain.parquet@wanadoo.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 432 232 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4341	Parquets collés et flottants (Technicité courante)	5	29/10/2021
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE RENNES
PARC MONIER - IMMEUBLE CASSIOPEE
167 RUE DE LORIENT
35000 RENNES

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.